

N° 409

du 05
Juillet
2011

Editorial

Par Koffi
SOUZA



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

MAROC: UN SUCCES ROYAL

L'époque n'est pas favorable aux pouvoirs institués. Un courant médiatico-politique charge d'opprobre les gouvernants et déclenche des vagues de contestation. Peu de pouvoirs y résistent. Il est toujours plus facile de détruire que de construire.

C'est à l'aune de cette ambiance délétère qu'il faut apprécier l'extraordinaire succès remporté par le monarque marocain lors de ce referendum constitutionnel.

Les Marocains se sont déplacés en masse pour participer au scrutin. Plus de 73% des électeurs ont pris le chemin des urnes; et ils ont voté oui comme le demandait le Roi Mohammed VI à plus de 98%.

Trois enseignements peuvent être tirés de ce vote.

Les Marocains approuvent le chemin tranquille que leur pays poursuit vers la réalisation d'une démocratie exemplaire.

Ils se réjouissent de l'importante réforme constitutionnelle qui leur a été proposée: elle réduit le pouvoir royal et accroît celui du peuple.

Enfin, les citoyens marocains viennent de conclure un nouveau pacte avec la Majesté qui les gouverne et ils sont heureux et fiers de lui apporter leur soutien.

Plus que d'une exception marocaine, il convient désormais de parler d'un modèle constitutionnel marocain et de saluer la naissance d'un mouvement populaire du 1er juillet.

Ce vote référendaire est un SUCCES ROYAL.

Après l'adhésion du Togo à la prévention de la torture

La création d'un Observatoire des lieux de détention en préparation

Près de deux ans après son
institutionnalisation par la loi

**Le CFPJ prend
son quartier pour
l'“actualisation” des
magistrats et auxiliaires
de justice**



Leonardina Wilson-de Souza, ministre des Droits de l'Homme

Foire Artisanale du Togo 2011

**Sokodé vibre
au rythme
des créativité
artisanales**

FOOTBALL/

**L'Etat débloque
30 millions de FCFA
pour Kodjovi Obilalé**

Bientôt une commission interministérielle mise sur pied

**L'Autorité poursuit
l'opération de charme
en droits de l'homme**

Repères

La communication sans fil d'Alvarion

Des représentants des services et entreprises du secteur des postes et télécommunication ont pris part les 28 et 29 juin à Lomé à un séminaire de présentation de l'offre "Alvarion" dont le thème est "Solution d'interconnexion et d'accès à haut débit : l'offre d'un leader engagé pour l'Afrique (Alvarion)".

Initiée par la société "Ingénierie et Distribution de Solutions" (IDS) technologie, cette rencontre a regroupé entre autres des agents du ministère des Postes et Télécommunication, de l'Autorité de Régulation des Postes et Télécommunication (ARTP), des opérateurs de télécommunication et ceux de quelques entreprises privées du domaine. Elle a permis de présenter les avantages de la communication sans fil d'Alvarion dans les secteurs d'activités économiques du pays. Ce nouveau produit offre aux opérateurs de télécommunication et aux fournisseurs d'accès Internet, des solutions susceptibles de promouvoir leurs activités par divers services et de nouvelles extensions. Pour les entreprises et l'administration, le système Alvarion propose des idées pour bâtir des réseaux unifiés et sécurisés et une occasion pour développer des applications originales dans plusieurs domaines tels que la sécurité publique, la téléphonie rurale, la vidéo surveillance ou encore la télécollecte de données. Les avantages de la communication sans fil ont été expliqués aux participants par le contrôleur des pré-ventes d'Alvarion, David Elmaleh. Il a souligné que pour régler le problème "de haut débit pour des applications à haute valeur ajoutée", IDS Technologie a mis en place "IDS Alvanet", un réseau numérique à haut débit. Ce réseau multimédia permet d'interconnecter des sites informatiques pour des échanges de données, de la voix et des images avec une bande passante de 1 à 108 mégabits. M. Elmaleh a précisé que "IDS Alvanet" est un réseau sécurisé, ouvert et extensible tant au niveau du débit de transmission que de la situation géographique des clients. Le directeur général de IDS technologie, Daya Minlekibé a indiqué que le Togo est connecté au câble sous-marin et pour être exploité, il faut mettre en place des technologies adéquates pour que ce réseau puisse être distribué d'où la solution de la communication sans fil qui permet d'avoir rapidement et efficacement la connexion à l'Internet favorisant la productivité des entreprises et le développement de la croissance du pays.

Le travail décent de l'économie informelle

Un atelier national de formation des responsables syndicaux du secteur informel sur la mise en œuvre du forum de négociation s'est tenu les 29 et 30 Juin à Lomé. Initié par le Syndicat des Vendeurs de Matériaux de Construction du Togo (SYVEMACOT), l'atelier a renforcé les connaissances des participants sur la résolution de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) concernant le travail décent de l'économie informelle. Il vise notamment à doter les responsables syndicaux d'outils nécessaires pour entreprendre des négociations avec les autorités en vue d'améliorer les conditions de vie et de travail des acteurs de ce secteur. Au cours des travaux, les participants ont été entretenus sur la gestion démocratique des organisations de l'économie informelle, le cadre juridique et institutionnel de l'économie informelle, en application avec la taxe municipale et le lien entre ce secteur économique et la fiscalité. Le secrétaire général du SYVEMACOT, Ayao Gbandjou a indiqué que l'économie du secteur informel représente 80% du PIB national d'où la nécessité d'y mettre un accent particulier pour que les acteurs de ce secteur vivent décemment.

M.A./ATOP

Traditions

Les Evala s'internationalisent

Les luttes traditionnelles Evala en pays kabyè se dérouleront du 16 au 24 juillet. Ces luttes, physiquement éprouvantes, sont en réalité le premier rite d'initiation du jeune kabyè pour son entrée dans la classe des adultes. Malgré l'étendue de la modernité au Togo, les Kabyè éprouvent un attachement viscéral à ces cérémonies, rare occasion de rencontres entre gens d'un peuple éparpillé un peu partout sur le sol national. D'où peut-être aussi la présence notable du chef de l'Etat à ces cérémonies.

Depuis cinq ans, le Festival Evala en Pays Kabyè (FEPAK), organise des festivités soft en marge des luttes. Cette année, le FEPAK monte son projet d'un



cran en lui donnant un zeste sous-régional voir panafricain. Il connaîtra la participation de groupes folkloriques du Niger, du Nigeria, du Burkina Faso, du Mali et du Sénégal. Il s'agit de groupes existant sur le sol togolais.

" Les activités seront particulièrement denses et placées sous le signe de l'intégration entre le peuple Kabyè et les communautés étrangères vivant chez nous ", a dit Kao Baobadi, président du FEPAK à notre confrère republicoftogo.

Le FEPAK organisera également des concerts de musique et un tournoi de football féminin.

Actions sociales

Les « Rapports Nord/Sud en question au Centre Mytronunya

Le centre culturel Mytronunya organise les 8, 9 et 10 juillet prochain un forum citoyen sur les « Rapports Nord/Sud », auquel participent plusieurs personnes et activistes dans le domaine du développement et de l'amélioration de relations internationales, venant du Burkina



Faso, de l'Allemagne, de la France et du Togo.

« Le forum a pour objectif la création d'un outil pédagogique pour lutter contre les préjugés et les idées reçues dans le cadre de la solidarité internationale en montrant par exemple la complexité d'une culture, qu'elle s'inscrit dans l'histoire et qu'elle se modifie », souligne Zoul, le directeur du Centre Mytronunya.

À travers des conférences, des témoignages, des ateliers et des manifestations festives, les participants aborderont entre autres thématiques : les rapports économiques et politiques ; la vision et le ressenti actuel du colonialisme ; l'agriculture dans la mondialisation

; la perception des blancs à travers le tourisme et l'expatriation ; les conséquences de nos préjugés : par exemple l'incompréhension de l'autre (consciente) et la mauvaise compréhension (inconsciente), etc.

Le Centre culturel Mytronunya a pour but de sensibiliser le public sur les grands enjeux internationaux. Il organise très souvent des rencontres de cette dimension.

Littérature

Prudent rentrée littéraire en France

En librairie, l'apathie des ventes incite les éditeurs à la prudence. La prochaine rentrée littéraire sera donc la moins prolifique de ces dix dernières années, mais, comme toujours, marquée par des rendez-vous incontournables.

Entre août et octobre prochain, les libraires n'accueilleront "que" 654 nouveaux romans, soit 47 de moins que l'an dernier. Des publications à la baisse, cela veut aussi dire une sélection plus exigeante. Comme d'habitude, les grandes signatures n'auront aucun mal à passer entre les mailles du filet. En revanche, les primo-romanciers n'ont jamais été aussi peu nombreux. Le temps où ils étaient - certes exceptionnellement - 121 comme en 2004, paraît aujourd'hui bien loin, puisqu'on ne recense que 74 nouvelles

recrues dans les maisons d'édition. Certains éditeurs, comme P.O.L, Denoël et L'Olivier, ne publieront même aucun premier roman. Pour les primo-romanciers qui auront la chance de se retrouver en librairie à la rentrée, il faudra néanmoins se faire une place à l'ombre des auteurs confirmés qui feront leur retour. Charles Dantzig, Marie Darrieussecq, Eric Reinhardt ou encore Emmanuel Carrère feront partis des 435 romans français qui paraîtront à la rentrée. Un chiffre nettement en recul par rapport à 2010 où l'on en comptait pas moins de 497. De quoi laisser un peu plus de place aux romans étrangers, qui repartent à la hausse (219, par rapport à 204 l'an passé), avec les nouveaux crus de Paul Auster, Haruki Murakami et David Grossman.

Littérature

Bouleversante biographie d'Anna Barkova, écrivaine russe oubliée

On ignorait tout ou presque de l'écrivaine russe Anna Barkova (1901-1976) et voici que paraît une biographie qui nous révèle un être exceptionnel.

Au cours de ses recherches sur la poésie prolétarienne russe, Catherine Brémeau est amenée à séjourner à Ivanovo dans la région de Nijni-Novogrod. Là, elle fait la connaissance d'un professeur comme on en rencontre parfois en Russie, aussi dévoué qu'érudit, Léonid Tanagov. Il l'aide dans ses recherches et un jour, chez lui, le voilà qui " s'enflamme soudain " en parlant d'une certaine Anna Barkova.

Il a écrit un petit livre sur elle, lui offre. Catherine Brémeau l'ouvre dans le train du retour à Moscou, et là, elle " est immédiatement saisie " par la vie et la force poétique de cette femme née comme elle un 3 juillet. Dès lors elle n'a qu'une envie, revenir à Ivanovo, qu'elle quitte à peine, fouiller dans les archives.

Ce n'est pas la première fois que l'histoire littéraire du XXe siècle russe est chamboulée par la réapparition d'auteurs oubliés ou minorés. Au moment de la pérestroïka, l'ouverture des archives du KGB avait permis de



retrouver " Moscou heureuse ", un roman inédit de Andréi Platonov (né deux ans avant Barkova) et on avait pu découvrir les versions non censurées de ses œuvres.

Plus récemment, l'œuvre de Sigismund Krzyzanowski (qui n'avait rien publié de son vivant) est apparue comme un ovi (plusieurs livres traduits chez Verdier grâce à l'obstination de Hélène Chatelain). Et voici Anna Barkova qui a séjourné dans les camps du Goulag encore plus longtemps qu'un Varlam Chalamov.

Repères

Disposer des indicateurs de Bien-être des populations

La Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (DGSCN) a expliqué la deuxième enquête du Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du bien-être (QUIBB) aux journalistes au cours d'un point de presse le mercredi 29 juin à Lomé. Il s'agit, selon le directeur technique du QUIBB, Banssaté Boukpéssi de disposer des indicateurs de Bien-être des populations pour apprécier leurs évolutions et faire le suivi des politiques et projets de développement. Cette enquête qui succède à celle de 2006 va permettre également d'actualiser les données pour l'élaboration du deuxième Document Stratégique de Réduction de la Pauvreté (DSRP). Les phases de l'enquête du QUIBB concernent l'ensemble des individus vivant dans 5040 ménages résidant dans 336 zones de développement et répartis dans des domaines d'étude du Togo tels que : Kara, Centrale, Plateaux, Maritime et Lomé-commune, élargie à sa périphérie urbaine. Les opérations qui s'étendent de juin 2011 à février 2012 seront essentiellement basées sur les travaux préparatoires, la collecte, les saisies et apurement des données, analyses et publication. Les résultats attendus de l'enquête QUIBB et son impact sur le Togo sont notamment l'identification des indicateurs de la pauvreté, la formulation des programmes de développement et l'amélioration du bien-être de la population. Il est initié par la Banque Mondiale et ses partenaires tels le PNUD, l'UNICEF, CINFPA, en vue de permettre le suivi des indicateurs de la pauvreté et l'effet des politiques sur le développement et le niveau de vie des populations. Le directeur général de la statistique et de la comptabilité nationale, Yao Kokou N'Guissa, a précisé que l'enquête QUIBB 2006 a permis l'adoption du DSRP complet, sa mise en œuvre, l'atteinte du point d'achèvement de l'initiative des Pays Pauvres, Très Endettés (PPTTE) ; et que celle de 2011 mettra le Togo parmi les pays émergents. Le secrétaire général auprès de la présidence de la République, chargé de la Planification, le Développement et l'Aménagement du territoire, Quashie Komlanvi a indiqué que pour un meilleur aboutissement de l'enquête, la population devrait bien accueillir les agents de terrain et répondre aux questions qui leur seront posées.

On pourrait éviter ces accidents !

Deux accidents de circulation ont fait à Notsé deux morts et de dégâts matériels importants sur la nationale N°1 les 26 et 27 juin. Le 27 juin, un gros camion titan a percuté à la sortie sud de Notsé, un magasin de dépôt de ciment, tuant une personne qui cherchait à l'éviter. Selon l'apprenti du véhicule, M. Zaki Sakibou, son patron voulait éviter un groupe d'ouvriers mal positionnés sur la nationale N°1 et qui ramassaient nuitamment du gravier. La veille, aux environs de 4 heures, un autre véhicule de 5 places venant de Lomé avec à bord un passager pour le nord du Nigeria via Kéto, a dérotté et fini sa course dans le fleuve Yoto à la sortie nord de la ville de Notsé, tuant son chauffeur. Le passager est sorti vivant, mais blessé. Le préfet de Haho, Awo Tchangani, s'est rendu sur les lieux pour apporter son soutien et sa compassion aux victimes et leurs proches. Il a saisi cette occasion pour rappeler à tous les usagers de la route, l'observation du code de la route et les a conviés à la prudence pour réduire ou éviter les accidents.

M.A./ATOP


L'UNION
Pour la Patrie

Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Wuiti - Nkafu
Tél: 261 35 29 / 905 94 28
e-mail: patrie006@yahoo.fr
Casier N° 60 / M.P.

Imprimerie: St Laurent
Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre DJOKEH
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLA G.

Après l'adhésion du Togo à la prévention de la torture

La création d'un Observatoire des lieux de détention en préparation

Sylvestre D.

Le Togo vient de soumettre son rapport national au titre de l'Examen périodique universel (EPU). Le pays devra le présenter le 6 octobre prochain à Genève devant le Conseil des droits de l'homme, sous la supervision d'une tróika formée pour la circonstance par le Botswana, le Koweït et la Pologne. La démarche participe de l'adhésion, de plus en plus, du Togo aux mécanismes internationaux de défense, de promotion et de protection des droits humains. C'est dans le même cadre que la réflexion est menée et mûrie par le ministère de la Justice et celui des Droits de l'homme, de la consolidation de la démocratie et de la formation civique – parfois à travers des ateliers – en vue de la création très prochaine d'un Observatoire national dont la mission sera de prévenir la torture et d'autres peines ou traitements cruels dans les lieux de détention.

Le 20 juillet 2010, le pays ratifie le protocole facultatif de la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. L'une des obligations de ce protocole est la mise en place d'un ou des mécanismes nationaux de prévention indépendants en vue de prévenir la torture au niveau national. Or, il s'est révélé que le Togo ne dispose d'aucun mécanisme ou institution du genre. Plus encore, le protocole fait obligation, à chaque Etat partie, de répondre à cette exigence au plus tard un an après l'entrée en vigueur ou la ratification dudit protocole, ou son adhésion au protocole. Il reste donc 15 jours pour s'exécuter.

Dans l'exercice de ses compétences, l'observatoire – qui doit être indépendante – ne doit recevoir aucune instruction. Ses membres ne doivent avoir aucun mandat électif, ni appartenir à la police ou à l'armée. Les lieux privilégiés où ils doivent mener leur mission sont les postes de police et de gendarmerie, les centres de détention préventive, les prisons pour condamnés, les centres de détention pour enfants, les postes de police aux frontières et dans les zones de transit dans les régions frontalières, les ports et les aéroports. Sont également ciblés les établissements psychiatriques, les services de sécurité et de renseignements, les lieux d'exécution des sanctions disciplinaires des forces de défense et de sécurité, ou tout autre lieu où des personnes peuvent être détenues.

Les membres de l'Observatoire doivent être des nationaux, dépasser la trentaine, avoir des compétences et des connaissances requises en matière de droits de l'homme, de droit pénal, d'administration pénitentiaire... Ils ne peuvent être poursuivis, recherchés, détenus, ou jugés pour des opinions qu'ils émettent ou les actes qu'ils accomplissent dans l'exercice de leurs fonctions. Même après la cessation de celles-ci. En retour, ils sont tenus de s'abstenir de toute prise de position publique



Leonardina Wilson-de Souza, ministre des Droits de l'Homme, de la Consolidation de la Démocratie et de la Formation Civique

sur les questions dont l'observatoire a eu à connaître ou susceptibles de lui être soumises. Pouvoir leur sera conféré pour avoir accès à tous les renseignements concernant le nombre de personnes privées de liberté dans les lieux de détention, ainsi que le nombre de lieux de détention et leur emplacement. Pouvoir leur sera donné d'avoir accès à toutes les informations relatives au traitement de ces personnes et à leurs conditions de détention. Pouvoir leur sera

également donné d'avoir accès à tous les lieux de détention et à leurs installations et équipements. Dans leurs missions, pouvoir leur sera attribué, enfin, d'examiner régulièrement la situation des personnes privées en détention, notamment par des visites préventives, régulières, fréquentes, programmées ou inopinées. Ceci dans le but de renforcer leur protection contre la torture et autres traitements inhumains ou dégradants.

Bientôt une commission interministérielle mise sur pied

L'Autorité poursuit l'opération de charme en droits de l'homme

Le pays et ses autorités étaient mal vus dans le respect des libertés individuelles et des droits de l'homme. Et les organisations de défense des droits humains ne rataient aucune occasion pour réaliser le smache. Même si des poches de résistance continuent de gripper la machine, les intentions et faits officiels tendent à l'amélioration et au partage des normes universelles. Preuve en est que le pays souscrit à présenter pour la toute première fois un rapport dans le cadre du processus de l'Examen périodique universel (EPU). Le pouvoir de Faure Gnassingbé présentera ainsi le 6 octobre ses bonnes pratiques, c'est-à-dire les réalisations positives du pays, et ses difficultés et contraintes. Une chose sera partagée par les positions critiques : l'attachement au respect des droits de l'homme s'est traduit par la ratification de plusieurs instruments internationaux et régionaux relatifs à la question. Certains de ces instruments faisant obligation de soumettre des rapports initiaux et périodiques sur les mesures législatives, administratives...prises pour donner effet aux conventions.

Et c'est pour mieux faire que l'Autorité veut mettre en place une commission interministérielle des droits de l'homme (CIDH) qui se veut une structure permanente dotée de capacités opérationnelles

renforcées. A la différence d'une autre unité déjà existante. De quoi charmer davantage les plus regardants en droits humains. Les droits de l'homme étant devenus une matière pluridisciplinaire. Il faut rappeler qu'une commission interministérielle de rédaction des rapports initiaux et périodiques (CIRRIIP) a été créée par un arrêté du 28 février 1997. Seulement, précise-t-on, elle ne rédige pas les rapports sectoriels (femme, enfants, travail) et ne fait pas le suivi de la mise en œuvre des recommandations et observations des organes de surveillance, conformément aux standards internationaux. Pis est, elle a du

Ces visites ne peuvent être refusées à l'observatoire que pour des motifs sérieux liés à la défense nationale ou à la sécurité publique. Quiconque, par des moyens divers, tente d'entraver la mission de l'Observatoire national des lieux de privation de liberté peut encourir jusqu'à 5 ans de prison et d'une amende de un million de francs Cfa. Les mêmes peines peuvent s'appliquer en cas de d'exercice de pressions, d'intimidations, de menaces ou de représailles sur des personnes soupçonnées d'avoir collaboré avec l'Observatoire en lui fournissant des informations. Ceci d'autant que l'Observatoire peut entendre toutes personnes susceptibles de lui fournir des informations. Il peut être également saisi par toutes personnes victimes ou témoins de faits liés aux traitements dégradants, cruels, inhumains... Un prochain conseil des ministres devra trancher la question.

A la fin, l'Observatoire peut formuler des recommandations à l'intention de l'autorité compétente qui lui paraissent de nature à améliorer les conditions de détention des personnes privées de liberté, conformément aux normes pertinentes des Nations Unies et d'autres organisations internationales.



Faure Gnassingbé, Chef de l'Etat

mal à collecter, centraliser, stocker et archiver les données, notamment les rapports, les recommandations et les observations finales. Elle ne dispose pas de crédits propres. D'où la nécessité d'une structure plus efficace pour élaborer dans des conditions optimales les différents rapports à soumettre dans le cadre de l'EPU pour lequel rien ne devra arrêter le pays.

Au sein de la commission, chaque représentant sera le point focal sur les questions de droits de l'homme de l'institution ou du département ministériel qui l'a désigné.

VERBATIM Par Eric J.

Fierté nationale

Le peuple togolais peut être fier de son armée. Beaucoup critiquée à l'intérieur du pays pour sa participation à des crises graves, l'armée togolaise a un comportement indéniablement exemplaire à l'extérieur. De tels comportements jugés indécentes doivent être aujourd'hui compris sous le sceau de la loyauté dont ils font montre depuis sa participation aux différentes missions africaine et onusienne. Le Chef d'Etat-major général des Fat, le Général Atcha Titikpina, l'a bien expliqué au cours de leurs journées porte ouverte en indiquant que l'armée est au service de la Nation et que les initiatives d'intervention ne viennent d'elle; c'est pourquoi, si le pouvoir politique est à l'opposition, elle suivra également ses ordres. Les Forces armées togolaises (Fat) sont donc une armée républicaine fortement calquée aux idéaux de paix.

Le porte-parole de l'Onuci (Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire) Hamadoun Touré avait salué, dans une interview qu'il nous avait accordée en avril dernier, le professionnalisme des soldats togolais pendant l'attaque de l'Hôtel du Golf, quartier général du président Ouattara reconnu par la communauté internationale, par des soldats pro-Gbagbo. Pour lui, le contingent togolais a effectué le gros du boulot au cours de cette attaque en déjouant les «assailants». Effectivement, selon des informations recueillies au près de sources indépendantes, n'eut été la présence de soldats togolais, l'attaque aurait pu être fatale aux locataires de l'hôtel devenu siège de la présidence après le scrutin.

Bien avant cet exploit, d'autres autorités onusiennes et locales agréaient le comportement exemplaire des soldats du Togo. A en croire plusieurs sources, ils sont régulièrement à leurs postes respectifs, se soumettent aux ordres de leurs supérieurs hiérarchiques et rendent effectivement compte de tous les événements. Selon d'autres, ils sont remarquables par leur politesse légendaire.

Ce n'est donc que justice faite à des hommes professionnellement corrects que le représentant spécial du secrétaire général de l'ONU en Côte d'Ivoire, Choi Young-Jin, a rendu hommage en les décorant vendredi dernier. Les Casques Bleus du 3e bataillon du contingent togolais de l'Onuci ont donc reçu la médaille des Nations Unies pour «leur bravoure, leur discipline et leur courage» au cours des événements post électoraux en Côte d'Ivoire. C'est une fierté nationale qui doit nous servir de leçon.

Près de deux ans après son institutionnalisation par la loi Le CFPJ prend son quartier pour l'«actualisation» des magistrats et auxiliaires de justice

Son texte d'application a fait l'objet du seul décret lors du conseil des ministres du 29 juin dernier. Et ce, près de deux ans après qu'il ait été créé par la loi n°2009-024 du 30 octobre 2009 pour assurer la formation initiale et continue des professionnels de justice comme les magistrats, les greffiers, les notaires, les huissiers de justice, les commissaires priseurs, les personnels de l'administration pénitentiaire et les officiers de police judiciaire. De quoi actualiser les professionnels de justice dans leurs connaissances du droit canonique et du droit moderne. Ce n'est pas toujours par la volonté de mal faire que le justicier togolais dit mal le droit. Le recrutement et la formation initiale des magistrats, dans le cadre de l'option magistrature de l'Ecole nationale d'administration (ENA), ayant été suspendus pendant des années pour des raisons budgétaires, on est vite tombé dans une surcharge de travail dans les juridictions, induisant la lenteur constante des procédures judiciaires au grand dam des justiciables. De nombreux magistrats des tribunaux de première instance du Togo profond n'ont reçu, pour certains depuis leur entrée en fonction,

aucune formation continue. Laquelle formation continue était fortement limitée jusqu'au démarrage effectif du projet de renforcement des capacités des professionnels de la justice du Programme national de modernisation de la justice (PNMJ) en 2007. Au-delà des énormes soucis matériels (absence au sein des juridictions de bibliothèques juridiques et de connexion Internet, obstacle au droit et à la doctrine comparés). Avec le décret, qui sera définitivement adopté lors du prochain conseil des ministres, le CFPJ est rendu totalement opérationnel, avec la fixation de ses règles d'organisation en plusieurs départements que sont les unités pédagogiques, les conditions de recrutement et d'admission des nationaux et des étrangers, etc.

N'empêche, la formation pour la première vague d'auxiliaires a déjà commencé. Mais, en attendant la mise en place de son conseil d'administration, la promotion d'élèves greffiers entrant dans sa dernière année durant l'année 2011-2012 devra achever son cycle au sein et selon les programmes de l'ENA.

(suite à la page 5)

Au second trimestre de la campagne 2010-2011

Le café exporté en très forte augmentation

* En glissement annuel, il encaisse une diminution de 29,92% par rapport à 2010.

Jean Afolabi



25.000 tonnes pour le café togolais.

Le café togolais a fait un pic au second trimestre de la campagne 2010-2011. Par rapport au premier trimestre – octobre, novembre et décembre 2010 –, l'exportation au second trimestre a affiché une augmentation de 285,54%. D'après les chiffres officiels, le tonnage affichait 2 595 026 kilogrammes, contre 673 084 kilogrammes le premier trimestre de la campagne en cours. Mais ce n'est pas assez pour détrôner les 3 703 062 kilogrammes de la même période de la campagne précédente. Soit une diminution de 29,92% en glissement annuel.

Les exportations du café ont longtemps stagné : en dix campagnes, jusqu'en 2008-2009, la moyenne enregistrée est de 8.762 tonnes. Exception faite de 1999-2000 et 2000-2001 qui avaient produit respectivement 15.313 et 10.335 tonnes, toutes les productions qui ont suivi excèdent difficilement les 8.000 tonnes. Et pourtant, dans les années 80, l'on pouvait facilement atteindre les

La filière, dont la production devra passer de 11.000 tonnes à 20.000 tonnes d'ici 2015, a bénéficié, début septembre 2010, d'un instrument d'appui en ce sens que l'Assemblée nationale autorisait le gouvernement à ratifier l'accord international de 2007 sur le café. Cette loi est perçue comme un appui à la politique du gouvernement qui s'est engagé à relancer durablement la production du café. Selon le ministre togolais de l'Agriculture, Messan Ewovor, la loi offre au Togo l'opportunité de poursuivre et d'élargir le projet pilote dont il a bénéficié en 2008 auprès de l'OIC – Organisation internationale du café – au montant

de 1,2 millions de dollars (600 millions de francs Cfa) pour l'amélioration du café robusta. Cet instrument permettra au pays de «participer à des projets de mise en valeur du café relatifs à l'amélioration de la productivité, à la qualité et à l'utilisation des techniques améliorées de transformation de café», avait indiqué le ministre.

Des sources du Comité de coordination pour la filière café-cacao (CCFCC), les recettes d'exportation du café se chiffrent à près de 12 milliards de francs Cfa, un chiffre avec lequel le café occupe le troisième rang des recettes des produits agricoles d'exportation du Togo derrière le coton et le cacao. Il participe à environ 2% au PIB et occupe plus de 25.000 producteurs. La production moyenne au cours des 10 dernières années est de 11.000 tonnes. Elle a sensiblement chuté jusqu'à 6.860 tonnes au cours de la campagne 2001/2002 contre 12.000 tonnes la campagne précédente, soit une baisse de 43%.

Appui budgétaire

5 milliards Cfa de l'UE pour l'année 2011

L'Union européenne doit officialiser cet après-midi une allocation d'un avenant de 7,5 millions d'euros, soit environ 5 milliards de francs Cfa au profit du budget togolais. Cette nouvelle allocation est, en fait, l'extension du programme «Appui Budgétaire à la Réduction de la Pauvreté» (ABRP), mis en place en novembre 2009, marquant ainsi l'engagement de l'Union européenne auprès des autorités du pays pour l'amélioration des finances publiques, la relance économique et le progrès social. Elle porte, sur la période 2009-2011, le plafond du programme ABRP à 34,5 millions

d'euros soit plus de 22,6 milliards de francs, et doit aider à la poursuite des réformes.

Après analyse des progrès dans la mise en œuvre du Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) du Togo et des avancées positives dans la gestion des Finances Publiques, plusieurs décaissements ont été faits entre 2009 et 2010 à hauteur de 38,2 millions d'euros soit plus de 25 milliards de francs au profit du budget de l'Etat, indique un communiqué de l'UE. Ce montant inclus aussi l'appui budgétaire au titre de l'apurement des arriérés de la dette extérieure (BEI), du V-Flex

et de la facilité alimentaire (Food facility).

Cette décision, d'après l'UE, vise spécifiquement à contribuer au renforcement de certains éléments clés dont les statistiques, la programmation sectorielle dans l'eau et assainissement et la santé, la gestion prévisionnelle des dépenses, les recettes internes et la comptabilité, le dialogue avec le gouvernement autour du DSRP.

A cet effet, l'UE et le gouvernement s'engageront dans un dialogue approfondi sur la réduction de la pauvreté, la situation macroéconomique et la gestion des finances publiques.

Dossier / L'état de santé du Togo vu par la Banque mondiale

Fragilité continue du système financier togolais

Seize critères, classés en quatre groupes, guident les notations du CPIA : gestion macroéconomique, politique budgétaire, politique de la dette (gestion économique), commerce, secteur financier, cadre réglementaire des entreprises (politiques structurelles), égalité des sexes, équité dans l'utilisation des ressources publiques, valorisation des ressources humaines, protection sociale et main-d'œuvre, politiques et institutions axées sur la viabilité écologique (politiques de lutte contre l'exclusion/de promotion de l'équité), droits de propriété et gouvernance fondée sur les règles, qualité de la gestion budgétaire et financière, efficacité de la mobilisation des recettes, qualité de l'administration publique, transparence, responsabilité et corruption dans le secteur public (gestion et institutions du secteur public). Dans ce dossier, L'UNION revient sur ce qui a justifié les notations du Togo pour l'année 2010. Le CPIA est défini comme l'instrument d'évaluation de la qualité de la politique générale et du cadre institutionnel d'un pays, aux fins de promouvoir la réduction de la pauvreté, une croissance durable et l'utilisation efficace de l'aide au développement.

Politiques structurelles et politiques pour un environnement favorable aux affaires. Le commerce. L'adoption par le Togo du cadre réglementaire de l'UEMOA, dont le tarif extérieur commun, implique pour lui l'acceptation des quatre bandes tarifaires de l'Union, dont le taux le plus élevé à 20%. Ce qui a conduit à une faible moyenne non pondérée du tarif extérieur



Shanta Deverajan, Economiste en Chef de la Banque Mondiale pour l'Afrique

(11,9 pour cent) et à l'absence d'importantes barrières non tarifaires et les restrictions d'exportation. Les Etats membres de la CEDEAO ont convenu de réviser leur tarif extérieur commun en y ajoutant une cinquième bande supérieure de 35 pour cent.

Le pays a accepté les obligations de l'article VIII du FMI. Il y a quelques distorsions du marché dans certains secteurs d'exportation, notamment dans les cultures vivrières, où l'exigence d'approbation des exportations décourage le commerce.

Le Togo se classe relativement bien sur le Trading Doing Business, en dépit de la détérioration en 2010. Il s'est classé 93^{ème} en 2010 par rapport au 87^{ème} rang en 2009. Le coût de l'importation ou l'exportation est inférieur de moitié à la moyenne de l'Afrique subsaharienne.

Le système de recettes douanières est bien noté en termes de fonctionnement. En outre, le pays a été classé parmi les trois premiers pays membres de l'UEMOA par rapport aux exportations régionales et est très favorable à la promotion de l'intégration régionale. Les procédures douanières sont bien suivies. Le logiciel SYDONIA ++ est opérationnel depuis septembre 2007, améliorant le traitement des dossiers des douanes, qui sont maintenant informatisés.

Secteur financier. La réglementation de l'UEMOA n'est pas correctement appliquée dans de nombreux cas et, par conséquent, le système financier du Togo demeure fragile. La position des banques

(suite à la page 5)

SANTÉ

Par Maurille Aféri

Migraine

Évolution

La fréquence des crises de migraine varie beaucoup d'un individu à l'autre. Certaines personnes en ont quelques-unes par année, tandis que d'autres en ont 3 ou 4 par mois. Dans certains cas, les crises peuvent survenir plusieurs fois par semaine, mais rarement chaque jour.

Les premières crises apparaissent habituellement durant l'enfance ou le jeune âge adulte. Au-delà de 40 ans, les migraines se font plus rares et elles disparaissent souvent après 50 ans.

Les mécanismes de la migraine

On ignore pourquoi certaines

personnes ont des maux de tête, des céphalées de tension (engendrées par la tension nerveuse ou l'anxiété) ou des migraines, et pourquoi d'autres n'en ont tout simplement jamais, même si elles sont exposées aux mêmes déclencheurs.

Des années 1960 à 1990, on a cru que les migraines étaient essentiellement causées par des changements vasculaires : un resserrement des vaisseaux sanguins qui entourent le cerveau, suivi d'un gonflement. Or, des recherches menées par la suite montrent que l'origine de la migraine est beaucoup plus complexe. En effet, c'est toute une cascade de réactions dans le

système nerveux qui provoquerait cet intense mal de tête. On a récemment découvert un mécanisme neurologique permettant d'expliquer pourquoi la lumière exacerbe la douleur de la migraine tandis que l'obscurité la calme. Ces réactions en chaîne ont des effets non seulement sur les vaisseaux sanguins, mais aussi sur l'inflammation, les neurotransmetteurs et d'autres éléments.

Faute de comprendre à fond les mécanismes de la migraine, on en connaît tout de même de mieux en mieux les éléments déclencheurs et les moyens de la combattre.

(à suivre)

Après son adoption à Lomé en décembre

Le droit OHADA des sociétés coopératives en petit-déjeuner débat le 13 juillet

Sous le parrainage du ministre togolais de la Justice, le cabinet CH Consulting tient un petit-déjeuner débat autour du 9^{ème} Acte Uniforme de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires (OHADA), le droit des sociétés coopératives, le 13 juillet 2011 à Lomé. Au bénéfice des opérateurs économiques, des acteurs de la microfinance et du microcrédit, des juristes d'entreprise, des agents de finances et banques. L'objectif est de présenter cet Acte dans ses dispositions tant en ce qui concerne les innovations que les critiques, afin de le rendre accessible aux acteurs du monde juridique et de la microfinance.

L'acte uniforme portant droit des sociétés coopératives a été adopté

par la 2^{ème} session du conseil des ministres de l'OHADA, tenue à Lomé du 13 au 15 décembre 2010. Il a été le résultat d'un long processus participatif ayant impliqué tous les acteurs concernés. Lequel processus a été initié à la demande des acteurs du secteur des coopératives qui se sont sentis mis à l'écart du mouvement de sécurisation, de modernisation et d'intégration juridique et judiciaire engagé à travers le Traité fondateur de l'OHADA signé à Port-Louis (Ile Maurice) le 17 octobre 1993.

L'adoption de l'acte sur les sociétés coopératives a aussi été rendue nécessaire par des considérations d'ordre économique et juridique. En ce qui concerne les motivations économiques, le constat

fait par le Bureau international du travail (BIT) précise que près de 40% des populations africaines profitent directement ou indirectement des sociétés coopératives et mutualistes, lesquelles concourent significativement à la réduction du chômage et de la pauvreté. D'où la nécessité d'encadrer cette activité au plan communautaire. Sur le plan juridique, la diversité des législations nationales sur la matière, les incohérences de ces législations disparates par rapport aux principes universels de l'Alliance coopérative internationale, de même que la spécificité des sociétés coopératives, justifient une harmonisation en cette matière. Il faut donc vulgariser l'Acte.

Dossier / L'état de santé du Togo vu par la Banque mondiale Fragilité continue du système financier togolais

(suite de la page 4)

commerciales du Togo par rapport aux ratios prudentiels est encore un sujet de préoccupation (en particulier, trois banques ne respectent pas la solvabilité et les normes minimales de fonds propres). En 2008, le Gouvernement a initié, avec le soutien du FMI et la Banque mondiale, une stratégie de restructuration pour les trois banques publiques en difficulté (BTCI, BIA et UTB). La base de cette restructuration est la titrisation des prêts en difficultés de ces banques pour leur permettre de retrouver de nouveau le ratio de solvabilité (8%). L'une des trois banques ne respecte pas toujours le ratio de solvabilité, en dépit de la titrisation. La titrisation a aidé les trois banques publiques à accroître leur mobilisation des ressources et des activités de prêt en 2009. L'enquête sur les entreprises togolaises de 2009 montre que 21,6% des entreprises ont un prêt d'une institution financière, avec une moyenne de 22,1% pour l'Afrique subsaharienne. Selon la BCEAO, les encours de dépôts et les prêts ont augmenté respectivement de

17,4% et 21,3% en 2009.

Suite à la titrisation, les prêts non performants (PNP) ont diminué de 70,3%. Le taux brut de PNP s'est établi à 13,5% à la fin de 2008, comparativement à 22,3% à fin 2007. L'accès au crédit du secteur bancaire reste limitée, en particulier pour les micros et petites entreprises. Cela peut s'expliquer en partie par le faible cadre légal, l'insuffisance d'information sur le crédit et la faible couverture des bureaux privés de crédit.

Le Togo a adopté et largement mis en œuvre la législation commerciale régionale (OHADA). Toutefois, son application est limitée par la faiblesse de l'environnement juridique et judiciaire. Le Togo se classe 160^{ème} sur 183 pays dans le Rapport Doing Business 2011 (162^{ème} en 2010).

Le Cadre réglementaire des entreprises. L'ouverture d'une nouvelle entreprise nécessite sept étapes, et prendra 75 jours avec un coût s'élevant à 178% du revenu par habitant, en baisse par rapport à 205% en 2010 (les moyennes des pays d'Afrique subsaharienne sont de 8,9, 45,2 et 95,4). Concernant l'indicateur «fermeture d'une entreprise», le

Togo se classe à la 84^{ème} position dans le rapport 2011 (98^{ème} en 2010). Il faut trois ans pour fermer une entreprise, avec un coût à 15% de la valeur de la succession (respectivement 3,4 et 20,7 pour l'Afrique subsaharienne).

Une première étape importante a été prise dans certains domaines, notamment l'adoption d'une nouvelle loi de privatisation par l'Assemblée nationale en octobre 2010, la prise d'un décret en juin 2010 permettant au CFE (Centre de Formalités des Entreprises) de devenir un véritable guichet unique pour la création d'entreprises (avec une délégation d'approbation).

Le Togo se classe au 152^{ème} de l'indicateur ayant trait aux permis de construction et à la 157^{ème} position de l'indicateur «payer des impôts». Une entreprise de taille moyenne doit faire 53 versements d'impôt par an (37,3 en Afrique subsaharienne), elle passe 270 heures sur les questions fiscales connexes (315,1 en Afrique subsaharienne) et le taux d'imposition total (exprimé en pourcentage des bénéfices) s'élève à 50,8 (68 en Afrique subsaharienne).

Le gouvernement a reconnu la faiblesse de l'environnement des

affaires et engagé des réformes importantes pour y remédier. Les premières étapes importantes comprennent la préparation d'une feuille de route de Doing Business, l'identification des principales mesures à court terme pour améliorer les performances du Togo, la révision du projet de nouveau code des investissements afin de mieux l'aligner sur les meilleures pratiques internationales, et une nouvelle loi pour stratégiquement repositionner sur la zone franche (récemment votée).

L'Indice de liberté économique 2010 rapporte que la législation du travail est restrictive et rigide ; un coût non salarial de l'emploi élevé ; et le licenciement difficile d'un employé.

Le manque de réforme agraire crée un handicap pour les entreprises. Le Togo se classe à la 158^{ème} position en 2011 sur l'indicateur «Transfert de propriété» (155^{ème} en 2010). Il faut 295 jours pour enregistrer une propriété, qui coûte 13% de la valeur des biens (respectivement 68 et 9,6 en Afrique subsaharienne).

Près de deux ans après son institutionnalisation par la loi Le CFPJ prend son quartier pour l'«actualisation» des magistrats et auxiliaires de justice

(suite de la page 3)

Toutefois, le CFPJ sera étroitement associé au suivi et à l'évaluation de ces élèves en participant notamment aux jurys d'évaluation finale. L'organisation et le suivi du stage de fin de scolarité seront également supervisés par le CFPJ. C'est donc la promotion d'élèves greffiers recrutés au titre du concours de 2011 qui va intégrer les locaux du Centre. Toutefois, leur formation initiale de première année commune aux promotions de cycle II de l'ENA pourra, par convention, être effectuée dans les locaux et selon les programmes de l'ENA. Progressivement, la formation sur le tas des greffiers, notaires, huissiers et commissaires priseurs devra disparaître.

Le Centre de formation a une vocation sous régionale et internationale. Il est ouvert aux ressortissants togolais de 18 ans au jour du concours, non privés de leurs droits civiques et répondant aux critères spécifiques d'admission. Le recrutement se fait par voie d'un concours externe. Le concours interne ou sur titre peut être ouvert aux divers cycles

de formation initiale organisés par le CFPJ. Quant aux ressortissants étrangers, ils doivent être présentés par leurs Etats et un quota annuel à eux applicable est fixé. L'accès aux diverses formations continues et/ou de perfectionnement s'effectue dans les conditions fixées par le règlement intérieur du Centre et en conformité avec les dispositions statutaires et les textes organisant les professions concernées.

Le texte d'application veut faire l'apologie du genre. Le conseil d'administration du CFPJ doit être d'un minimum de 30% de femmes. Si besoin, l'organisation des élections – nécessaires au fonctionnement du conseil d'administration et du conseil scientifique du Centre – devra réserver aux femmes le nombre de postes compatible avec ce quota. Le régime indemnitaire du personnel de direction, lui, précise qu'outre les indemnités statutaires prévues pour leurs corps d'origine, le directeur général, le secrétaire général et le directeur des études et des stages ont droit à une indemnité de fonction égale à 100.000 francs Cfa et 80.000 francs pour les deux derniers.

FOOTBALL/

L'Etat débloque 30 millions de FCFA pour Kodjovi Obilalé

Comme prévu dans la convention d'objectif signée par la Fédération Togolaise de Football (FTF), le ministère des Sports a indiqué, mardi, avoir envoyé les 30 millions de francs CFA à l'ancien goal des Eperriers Kodjovi Obilalé.

Gilles Vevey

« La somme promise par l'Etat togolais a été débloquée et envoyée au joueur le 30 juin dernier par les soins de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Cela devra lui de poursuivre les soins médicaux et la rééducation », a indiqué Nabine Gnoh, Directeur de cabinet du ministère des Sports.

Selon les chiffres communiqués à notre rédaction par le ministère des Sports, depuis le drame de Cabinda, l'Etat togolais a débloqué la somme totale de 141.065.367 de francs CFA pour aider Kodjovi Obilalé.

Son transport de l'Angola en Afrique du Sud où il a été pris en charge. Puis son transfert à Lorient auront coûté à l'Etat 76.065.367 francs CFA. Mais les aides ne se sont pas arrêtées là. Puisque toujours en 2010, une somme de 35 millions de francs CFA lui a été envoyée par les soins de la BCEAO. A cela, il faut ajouter cette nouvelle aide qui vient de lui être envoyée et qu'il devrait toucher chez Crédit Mutuel de Bretagne.

Kodjovi Obilalé a été touché lors de l'attaque des bus des Eperriers à Cabinda le 8 janvier 2010, par



Kodjovi Obilalé

deux balles. Tout proche de la mort, le gardien de but s'en est finalement sorti après avoir subi sept interventions chirurgicales mais souffre de dysfonctionnements musculaires.

En avril dernier, il criait encore sa détresse et considérait que le gouvernement et la Fédération Togolaise l'ont abandonné à son sort. « Je me sens un peu délaissé. C'est toujours le mot approprié. Et puis, personne ne sait ce que je fais, ce que je suis devenu, comment je fais pour manger... Tout le monde s'en

fout », avait-il expliqué à RFI.

Outre l'aide que l'Etat togolais lui apporte, l'ancien goal des Eperriers avait bénéficié en novembre 2010 d'une contribution de la FIFA d'un montant de 72 000 euro. « Les gens pensent que les 72 000 euros sont dans ma poche. Que ce sont des sous que j'ai encaissés et voilà, je suis riche. Ça ne se passe pas comme ça. Moi, je ne suis pas assuré à 100% ici. Il y a des frais. Il y a des choses à régler. J'ai réglé tout ça. Les gens pensent que c'est bon. « Le petit, il a eu ça... Voilà... C'est bon... Il est à l'aise ». Mais à l'aise de rien du tout », avait-il tenu à préciser.

FOOTBALL/ESPAGNE

Real Madrid, des bons et des moins bons salaires

Soixante-quinze millions d'euros ! C'est très exactement ce que versera le Real Madrid, cette année, à son onze le plus cher. Soixante-quinze millions de salaires soit à cinq petits millions près, les budgets complets des Girondins de Bordeaux ou du Paris Saint-Germain. Et sur ces 75M€, près de 40 seront partagés à parts inégales entre Cristiano Ronaldo (12M€/an), Kaka (9,5M€/an) Adebayor (8,5M€/an) et Benzema (8,5M€/an).

On l'aura donc compris, à la Maison blanche, rien n'est trop beau pour séduire les stars. Des millions d'euros versés, un statut de star internationale et toute la logistique qui va avec : le président Florentino Perez aime tout ce qui brille et ça tombe bien car il a, avec le Real, un paquet d'oseille entre les mains !

Algérie/Vahid Halilhodzic fixe son cap pour l'Algérie

Vahid Halilhodzic a tenu sa première conférence de presse en tant que nouveau sélectionneur de l'équipe d'Algérie de football ce 2 juillet 2011. Le technicien bosniaque a confirmé ses objectifs, qualifier les Fennecs pour la CAN 2013 et la Coupe du monde 2014, et évoqué les

Vahid Halilhodzic, 59 ans, a été nommé à la place d'Abdelhak Benchikha après une défaite 4-0 au Maroc et une décevante campagne éliminatoire pour la CAN 2012 : les Fennecs sont actuellement derniers de la poule D avec une victoire, un nul et deux défaites. Même s'il n'y a presque plus d'espoir pour la prochaine CAN, l'ex-coach du Raja Casablanca et de la Côte d'Ivoire notamment veut aller vite : " Je vais tout faire pour améliorer les résultats techniques de cette équipe qui recèle un réel potentiel. C'est vrai que ça ne sera pas facile vu le facteur temps, mais si j'ai accepté ce challenge c'est pour réussir. " Et en cas d'échec, il a été clair : " Si l'équipe ne se qualifie pas à la CAN 2013, on se sépare ? "

Vahid Halilhodzic a déjà listé un certain nombre de priorité, en particulier dans le jeu offensif. Depuis la demi-finale de CAN 2010 perdue face à l'Egypte, les Algériens se sont éloignés de leurs fondamentaux, s'en remettant à jeu défensif. Pour redonner de l'allant au groupe, le nouvel entraîneur aura deux adjoints : l'ancien défenseur des Verts Noureddine Kourichi et un technicien local qui sera désigné ultérieurement. Kourichi, qui a participé au mondial 1982 en Espagne, sera chargé de superviser les joueurs évoluant dans les championnats européens. Plus de 90% de l'effectif actuel de l'équipe d'Algérie est composé de joueurs évoluant dans des clubs européens, notamment en France et en Espagne.

Par ailleurs, Sportune s'est attardé, il y a quelques jours sur les salaires des cinq joueurs les moins bien payés du Real Madrid. Cumulés (6,8M€), c'est à peine plus que les salaires du seul d'Emmanuel Adebayor (8,5M€/an prêté par Manchester City) ou de Karim Benzema (8,5M€/an). En moyenne, un joueur appartenant à ce cercle des cinq plus bas du salaire touche 1,72M€ par an.

C'est justement le salaire de Raphaël Varane qui vient de s'engager pour les cinq prochaines saisons moyennant 1,8M€ par an. Pour trouver moins riche que le jeune défenseur tricolore, il faut gratter du côté des gardiens et plus précisément de la doublure du capitaine Iker Casillas. Il s'agit d'Antonio Adan qui ne gagne "que" 600 000 euros brut par an.

Foire Artisanale du Togo 2011

Sokodé vibre au rythme des créativité artisanales

Etonam Sossou

Depuis une semaine la ville de Sokodé vante les mérites de l'artisanat africain. On y trouve tout. De la médecine jusqu'à l'habillement en passant par les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, on peut affirmer que l'artisanat togolais est riche ou celui de l'Afrique peut bien s'exporter. « Cette Foire est une excellente opportunité pour promouvoir ce secteur vital qui absorbe une bonne partie de notre population à la base », a indiqué Essomanda Gnassingbé, la présidente du Comité d'organisation.

Officiellement lancée ce 02 juillet, la FAT 2011, a une particularité : de nouvelles créations africaines qui séduisent chaque visiteur. Pendant 12 jours, les artisans de toutes les catégories exposent leur savoir et leur savoir-faire. A l'image des autres couches socio-professionnelles, il s'agit pour les artisans de montrer au public d'ici et d'ailleurs, la richesse de l'Afrique et les différentes modernisations qu'il a connu au fil des ans. Comme le précise le ministre de l'industrie, de la zone franche et des innovations technologiques, Bakalawa Fofana, représentant sa collègue de l'Artisanat, dans son mot d'ouverture, « la tenue de cette manifestation constitue une



Essomanda Gnassingbé, Présidente du Comité d'organisation de la FA-Togo

occasion pour les artisans de montrer et de faire savoir à notre génération et à la génération future que l'artisanat a occupé, occupe et occupera toujours une place de choix dans le développement socio-économique et culturel de l'Afrique en général et du Togo en particulier.

Le président du conseil permanent des Chambres Régionales des Métiers (CRM) du Togo, M. Agossou a expliqué que les autorités togolaises se sont lancées très tôt dans l'organisation de ce secteur en créant et en installant dans les différentes régions des groupements

interprofessionnels des artisans du Togo et des centres d'apprentissages. Et, au président des CRM d'ajouter que dans le souci d'une meilleure promotion du secteur artisanal pour une véritable lutte contre la pauvreté et le chômage, l'Etat togolais a adopté et promulgué le 11 juin 1998 une loi portant création, organisation et fonctionnement des Chambres Régionales des Métiers. D'où l'installation de ces dernières entre 2002 et 2005 avec pour missions principales la défense des intérêts professionnels des artisans. Ces structures constituent des partenaires importants pour le

département de l'artisanat dans la réalisation de nombreuses missions. Le gouvernement togolais a mis en place une politique nationale de développement du secteur de l'artisanat dans le but de faire de celui-ci, une source importante de rentabilité économique pour le pays. Cela témoigne de la dynamique des artisans togolais à faire de leur art, un secteur incontournable non seulement dans le pays, mais aussi et surtout sur la plan international. Notons que cette politique permettra la réalisation de nombreux villages artisanaux sur l'ensemble du territoire, la formation et aussi l'accès au financement.

Les artisans, malgré leurs difficultés, font la fierté de l'Afrique

L'artisanat africain fait partie des plus appréciés au monde. Ses

acteurs font la fierté du continent à travers le monde. Tous les rendez-vous artisanaux aux quels ils participent, ils remportent de nombreux prix. Il s'agit notamment du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), le Salon de l'Artisanat de Madrid, le Salon International de l'Artisanat Africain de New York, etc. Sans compter les multiples manifestations artisanales du continent. Les artisans exposent durant cette foire, divers articles dont : les sacs, chaussures, porte documents en cuir, des bijoux, des tam-tams, des instruments de musique, des ustensiles de cuisine de fabrications artisanales, des produits pharmaceutiques... Les exposants viennent de 8 pays : Bénin, Burkina Faso, Mali, Nigéria, Sénégal, Ghana, Togo...

Mme Amaou Tallé Essodézame créatrice d'art, vend des sacs,

des ceintures du savon et des chaussures en luffa. Premier Prix du Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou (SIAO), elle vient de Lomé. Elle explique que cette manifestation est une manière, pour eux artisans et elle en particulier, de faire de bonnes affaires et de faire ressortir la diversité artisanale du pays et de sa région en particulier. Car précise t-elle, « mes produits ne sont pas de simples accessoires de sortie mais ils contiennent des vertus thérapeutiques. Les chaussures par exemple massent et poncent la plante des pieds ».

Par ailleurs, cette fête des artisans est le plus grand rendez-vous artisanal de l'année, l'occasion donc pour beaucoup de faire de bonnes affaires. Jusqu'à dimanche prochain, les artisans exposent sur le site du stade annexe de Sokodé.

En attendant la rentrée de septembre

Les élèves de Sokodé se livrent à de petits métiers

Des enfants commerçants on en croise à tous les coins de la ville de Sokodé en ce début des grandes vacances. Pour la plupart de ces jeunes businessmen, partir en vacances est une chose impossible. Ils ont bien voulu parler des contours de leurs activités.

Obligés de se débrouiller pendant les vacances

Ils ont entre 7 et 15 ans. Ces enfants errent tous les jours dans la ville pour essayer d'écouler leur stock essentiellement constitué de fromage, d'arachide, des noix de cola, des cigarettes, des sandales en peaux de bête, des stylos et des biscuits. D'autres encore sont cireurs de chaussures. Ils se positionnent dans les restaurants pour proposer aux clients leur service. Les vacances ça fait longtemps qu'ils n'y ont pas été, difficile pour eux d'espérer ou même de rêver d'y mettre un jour les pieds ne serait-ce que dans la capitale Lomé.

Dégradation des conditions de vie, maigres salaires pour leurs parents, chômage, ces enfants n'ont pas d'autre choix que de se débrouiller pendant les vacances pour préparer la

prochaine rentrée scolaire. Ils en ont pour au moins 1000 francs de marchandise sur la tête et ils m'ont confié qu'ils s'en sortaient avec en moyenne 100 à 200 francs de bénéfice par jour. Pas grand-chose par rapport au frais de scolarité.

Quand on est enfant, on a droit au divertissement, au loisir et au voyage. « J'ai toujours voulu venir à Lomé pendant les vacances. Mais je ne trouve jamais chez qui aller », s'apitoyait Radi, 14 ans. « Je garde quand même espoir, je vais travailler et gagner beaucoup d'argent pour y aller quand j'aurai mon BAC2 dans cinq ans », renchérit-il.

Visiblement mal vêtus, ils font le tour des abords du site de la foire artisanale pour proposer eux aussi leurs produits. L'exercice n'est pas aisé puisque ce n'est qu'après 30 minutes de quête que l'un des garçons a pu avoir son premier client. Pas grand-chose. Pourrait-on croire. Mais beaucoup pour lui. Une recette de 100Fcf. D'ailleurs, c'est le sourire aux lèvres desséchées, qu'il se dirige au petit trot vers la première vendeuse d'ayimolu du coin.

Après dégustation, le petit se jette à nouveau dans la bataille.

Ils peuvent se débrouiller ainsi jusqu'à la fin de la journée. Pendant que les plus jeunes se promènent dans les quartiers, les aînés, quant à eux, rendent différents services au marché, moyennant une paye à la fin de la journée. Certains font la « plonge » auprès des restauratrices contre un plat de nourriture et quelques pièces. Puis, ils sont « porteurs » ou « chargeurs » de véhicules. « Nous n'avons pas de travail fixe. On fait tout ce qu'on peut pour économiser des sous avant septembre », explique Anas. Il poursuit, affirmant qu'à mesure qu'ils grandissent, ils perdent le statut d'enfant choyé, et se voient obligés de chercher à s'occuper en temps libre.

Malgré ces occupations, les enfants de Sokodé savent se divertir. Après une journée difficile, ils se retrouvent dans certains cadres pour se récréer. C'est le cas des vidéo clubs. En entrant, on se croirait dans une salle de cinéma, tant ils sont nombreux. L'ambiance est bon enfant et tous sont facilement accessibles à condition de payer 25Fcf à l'entrée.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°131 DE LOTO KADOO DU 24 JUN 2011

Ce vendredi 1er Juillet 2011, nous assistons au tirage N°132 de LOTO KADOO.

Lors du précédent tirage, des fidèles parieurs ont eu le bonheur de gagner beaucoup de lots intermédiaires et des gros lots dans tout le pays.

A BADOU, AMLAME et ATAKPAME, les opérateurs 2102, 2157, 2353 et t 7101 ont recencé chancun un lot de 500.000F CFA.

Dans la capitale togolaise nous avons enregistré un lot de 500.000 F CFA, un gros lot de 1.350.000F CFA et un maxi gros lot de 20.000.000F CFA gagnés auprès de l'opérateur 7724.

Continuez à acheter vos tickets de la Tranche Commune Entente 2011! Avec 200F CFA achetez et grattez vos tickets à trois chances! Grattez et si découvrez trois fois un montant, vous gagnez une fois ce montant. Vous pouvez gagner jusqu'à 500.000F CFA!

Grattez et si vous découvrez trois fois une jarre tenue par des mains, vous gagnez:
- 500.000F CFA
- Un voyage par avion et un séjour à Abidjan en République de Côte d'Ivoire
- Des supers gros lots allant de 1.000.000F CFA à 5.000.000F CFA.

La remise des lots se fera à Lomé au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

AVEC LOTO KADOO TOUS LES VENDREDIS,
UNE AUTRE FAÇON DE DEVENIR RICHE !
BONNE CHANCE A VOUS TOUS !

LOTO KADOO

Résultats du tirage N°132 de Loto Kadoo du Vendredi 1^{er} Juillet 2011

Numéro de base

87

63

78

07

65

LOTTO DIAMANT

Résultats du tirage N° 542 de Lotto Diamant du lundi 04 Juillet 2011

Numéro de base

**

**

**

**

**